

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

826^e séance

Jeudi 31 mars 2011, à 10 heures
Vienne

Président : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

La séance est ouverte à 10 h 9.

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, bonjour à toutes et à tous.

Je déclare ouverte la 826^e séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Le programme de travail de ce matin sera le suivant. Nous allons poursuivre l'examen du point 3, "Débat général". Nous allons également poursuivre l'examen du point 6 a), "Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace", et 6 b) "Questions relatives aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaire".

Nous allons également commencer l'examen du point 10, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Après, nous leverons la séance afin que le groupe de travail sur le point 6 a) "Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace", groupe de travail qui sera présidé par M. Monserrat Filho du Brésil puisse tenir sa première séance.

Tout de suite après la réunion du groupe de travail, le président du groupe de travail sur le point 11, "Législations spatiales nationales", tiendra des consultations informelles sur le projet de rapport du groupe de travail.

Avez-vous des questions ou des observations à faire sur ce programme de travail ? Ce n'est pas le cas.

Débat général (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons par conséquent poursuivre l'examen du point 3 de notre ordre du jour, "Débat général". Le premier orateur est le délégué de la Pologne. La Pologne, vous avez la parole.

M. G. ZYMAN (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, ma délégation souhaiterait vous féliciter pour votre accession à la Présidence de notre Sous-Comité juridique. Nous sommes convaincus que sous votre houlette et grâce à votre esprit d'initiative, cette session du Sous-Comité juridique sera fructueuse et productive.

Nous souhaiterions, à l'instar des délégations qui nous ont précédés, transmettre nos condoléances aux délégations néo-zélandaises et japonaises qui ont été frappées par des catastrophes naturelles, par un tremblement de terre et un tsunami qui ont engendré de nombreuses pertes de vies et des destructions matérielles. Nous sommes solidaires avec ces nations et nous sommes convaincus que le peuple de ces deux pays deviendra de plus en plus fort.

Ma délégation souhaiterait dire que c'est un véritable honneur que de participer à ces travaux car nous célébrons ici le cinquantième anniversaire du COPUOS et au cours de ces cinquante dernières années, le COPUOS a réalisé de nombreux progrès dans le cadre de la promotion et du développement progressif du droit spatial international et nous

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



sommes convaincus que le Comité continuera de progresser au cours des années à venir.

Nous souhaiterions également rappeler qu'il y a de cela 50 ans, Yuri Gagarine est devenu le premier être humain à se retrouver en orbite. Cet événement est un événement fascinant, un événement qui a constitué un véritable succès pour l'humanité et qui a ouvert un nouveau chapitre dans le domaine de l'exploration humaine de l'espace. Ma délégation est convaincue que toutes les activités des États dans l'espace doivent être réalisées en respectant les normes pertinentes en matière de droit spatial international.

Nous souhaiterions exhorter tous les États et leur demander, s'ils ne l'ont pas encore fait, d'adhérer à tous les traités internationaux relatifs à l'utilisation pacifique de l'espace. Les Directives adoptées par ce Sous-Comité et relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace devraient constituer également un code de conduite pour tous les États.

La question de la définition et de la délimitation de l'espace est une question qui figure à l'ordre du jour de ce Sous-Comité juridique depuis maintenant plusieurs années et aucun résultat n'a été obtenu. Nous avons le sentiment que le débat est un débat qui n'est pas simplement un débat juridique mais c'est également un débat politique. Les États qui souhaitent une délimitation parlent des aspects juridiques alors que les États qui sont contre soulèvent des questions techniques et des questions qui empêchent tout progrès en la matière.

Ma délégation est prête à discuter de toute proposition visant à trouver un compromis et nous encourageons tous les États à agir et à faire de même.

Ma délégation est quelque peu préoccupée par le nombre croissant de débris spatiaux. Selon les estimations, 95% de tous les objets qui se trouvent dans l'espace sont des débris. Je pense que ce chiffre est un chiffre qui doit nous alerter. Nous avons ici un problème que nous devons régler car le risque c'est la remise en cause de toutes les activités spatiales futures.

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur le renforcement des capacités. Le Gouvernement polonais a toujours souhaité une participation active des équipes polonaises dans le Concours de procès simulés Manfred Lachs qui est organisé annuellement par l'Institut international du droit spatial. La préparation pour ce concours est particulièrement importante pour les universités polonaises telles que l'Université de Varsovie, de Cracovie ou de Torun. Car dans ces universités, le

droit spatial est enseigné dans le cadre du droit international.

Monsieur le Président, en conclusion, ma délégation souhaiterait souligner ici que l'utilisation pacifique de l'espace devrait être possible pour tous les États et à cet égard, la coopération internationale entre les différentes agences et universités s'occupant d'espace est essentielle car cela contribuera à développer progressivement ce domaine scientifique. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Pologne pour cette excellente déclaration. Je donne la parole au délégué de la Tunisie. Vous avez la parole.

M. S. BACHA (Tunisie) [*interprétation de l'arabe*] : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au nom de la délégation tunisienne, je voudrais commencer par transmettre nos condoléances les plus sincères à la Nouvelle-Zélande et au Japon, deux pays qui ont été frappés par des catastrophes naturelles.

C'est également un véritable plaisir que de participer à cette cinquantième session du Sous-Comité juridique du COPUOS.

La République tunisienne est maintenant membre à part entière de ce Comité et nous sommes devenus membres après avoir pendant des années demandé à devenir membres. Cela a été possible grâce au soutien apporté par des pays frères et nous souhaiterions à ce sujet remercier tous ces pays pour le soutien qui nous a été accordé.

C'est également un véritable plaisir que de voir que la participation de la Tunisie au COPUOS a coïncidé avec les changements drastiques qui sont intervenus dans le pays en 2011. Nous sommes en train de créer un État démocratique, un État moderne qui permettra de répondre aux aspirations de son peuple, un État plus juste, un État humain et un État qui pourra coopérer avec le reste du monde. Cette coopération sera à la base de notre politique étrangère.

Nous souhaiterions également dire que nous sommes prêts à vous soutenir, Monsieur le Président, et la Tunisie est également prête à agir et à contribuer aux objectifs nobles de cet organe des Nations Unies.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, la Tunisie a toujours œuvré pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace et notre Comité est l'organe pertinent pour discuter de ces

questions. Notre Comité est un organe pivot. Notre délégation et notre pays ont créé une autorité et un centre national pour l'espace et pour la télédétection. Nous avons essayé de renforcer nos capacités et nous avons lancé des activités et des activités dans le domaine des applications scientifiques et nous avons également coopéré avec différents pays.

La Tunisie a également utilisé les technologies spatiales pour gérer ses ressources naturelles ainsi que pour gérer et prévenir les catastrophes naturelles, pour étudier les changements climatiques et pour faire des recherches sur le lien entre ces changements et la détérioration de l'environnement.

J'en arrive maintenant à l'industrie spatiale. Nous avons des activités nationales et ces activités nationales portent sur des recherches, recherches qui seront réalisées au niveau national. Nous nous sommes également fixés des priorités concernant notre programme spatial.

Compte tenu de l'évolution scientifique et de l'évolution technologique dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace, nous avons également actualisé nos mécanismes nationaux et nous avons commencé à revoir notre cadre juridique qui avait été mis en place pour gérer toutes nos activités. À cet égard, la Tunisie s'adressera aux instituts des différents États membres afin que ces instituts puissent nous aider à mettre en place notre programme spatial afin que nous puissions disposer des règles régissant ce programme.

Nous souhaitons véritablement renforcer la coopération avec les autres États afin que nous puissions utiliser l'espace à des fins pacifiques, surtout pour ce qui est des activités de télédétection et nous souhaitons également continuer à travailler dans le domaine du changement climatique, partager des informations concernant l'environnement et nous souhaitons réduire l'impact des catastrophes naturelles et surtout réagir aux catastrophes naturelles lorsque ces catastrophes adviennent.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, et remercier tous les États membres qui ont permis à la Tunisie de devenir membre à part entière du COPUOS. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le délégué de la Tunisie pour cette déclaration. L'Allemagne, vous avez la parole.

M. B. SCHMIDT-TEDD (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, la délégation allemande souhaiterait vous remercier pour l'excellente façon dont vous gérez les travaux du Sous-Comité. Nous sommes convaincus que cette réunion sera fructueuse comme l'ont été les précédentes.

Nous souhaiterions également remercier Mme Othman et son équipe pour le travail réalisé au cours de l'année écoulée et pour la préparation de cette session.

Nous souhaiterions également transmettre nos condoléances à la délégation japonaise. Il y a eu de nombreux morts à la suite d'un tremblement de terre et d'un tsunami dévastateur. Nous sommes aux côtés du Japon et aux côtés de toutes les victimes.

Le 30 novembre 2010, le Cabinet fédéral allemand a adopté la stratégie spatiale du Gouvernement. Cette stratégie a été présentée par le Ministre de l'économie et de la technologie. Cette nouvelle stratégie met l'accent sur l'importance des technologies spatiales en tant que technologies clés pour l'avenir. Cette stratégie permettra de relever des défis clés dans le domaine de la protection du climat, de la mobilité, des communications et de la sûreté. Cette stratégie énonce des priorités politiques spécifiques. Ces priorités incluent la recherche spatiale, la recherche de nouveaux marchés, la promotion de liens entre les différentes parties prenantes en Europe, la sauvegarde de l'indépendance technologique, l'accès à l'espace et la création d'un cadre juridique uniforme.

La prochaine législation spatiale allemande va se concentrer sur l'application des traités spatiaux des Nations Unies. L'Allemagne est partie à quatre traités sur l'espace, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'Accord sur le sauvetage et le retour, la Convention sur la responsabilité et la Convention sur l'immatriculation. Toutes nos activités dans le domaine spatial respectent les dispositions de ces traités.

La prochaine législation spatiale allemande couvrira également les questions de licence, les questions d'immatriculation des objets spatiaux, les questions de responsabilité et d'assurance. Le Ministre fédéral de l'économie et de la technologie est en train de mettre la dernière main à ce projet de législation. Les discussions au sein du Sous-Comité juridique et au sein du groupe de travail concernant les législations spatiales sont des discussions particulièrement utiles compte tenu du processus de rédaction qui est en cours dans mon pays.

Pour ce qui est de l'immatriculation des objets spatiaux, l'Allemagne a respecté ses obligations conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace.

En 2010, deux objets spatiaux allemands ont été lancés dans l'espace et ont été immatriculés auprès des Nations Unies. Il s'agit de TANDEM-X, un satellite d'observation terrestre avec un capteur radar actif et KOMSAT-BW2 qui est un satellite de communication. Les notifications sont à votre disposition sur le site web du Bureau des affaires spatiales.

L'Allemagne reconnaît l'importance de la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace. Le Centre aérospatial allemand a conclu un accord de coopération avec l'Agence spatiale de la République du Kazakhstan et avec le Brésil et nous avons également un accord-cadre avec l'administration spatiale et aéronautique des États-Unis, accord-cadre qui porte sur la coopération dans l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace à des fins pacifiques.

La catastrophe actuelle qui a frappé le Japon a montré l'importance du programme ONU-Spider et l'importance de la Charte internationale sur l'espace et les catastrophes naturelles. L'Allemagne a pu contribuer aux efforts qui ont été consentis par le Centre d'information de crise ZKI. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Allemagne pour cette excellente déclaration. Y a-t-il d'autres délégations souhaitant s'exprimer sur ce point de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Nous allons poursuivre l'examen du point 3, "Débat général", cette après-midi.

Questions relatives : a) **À la définition et à la délimitation de l'espace ; b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications** (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant poursuivre l'examen du point 6 a) "Définition et délimitation de l'espace". Le premier orateur sur ma liste est l'Ambassadeur Puja de l'Indonésie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Vous avez la parole, Monsieur.

M. I. G. A. W. PUJA (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai l'honneur, au nom du Président du Groupe des 77 et de la Chine, d'intervenir au titre du point 6 a), "Définition et délimitation de l'espace".

Monsieur le Président, le Groupe des 77 et de la Chine voudrait remercier le secrétariat d'avoir préparé les documents sur ce point "Définition et délimitation de l'espace", y compris le questionnaire et les réponses apportées par les États membres sur ce point. Nous voudrions également remercier les présentateurs et le secrétariat pour le colloque qui avait été organisé "Nouveau regard sur la délimitation de l'espace aérien et de l'espace extra-atmosphérique" qui a eu lieu lundi.

Nous voudrions également féliciter le président du groupe de travail sur la définition et délimitation de l'espace, M. Monserrat Filho du Brésil, pour le travail réalisé afin de faciliter nos travaux et nous permettre de dégager un consensus sur ce point.

Depuis la création du COPUOS il y a 50 ans, les activités et technologies spatiales se sont fortement développées et ces technologies deviennent de plus en plus complexes. Toutefois, cette question reste à notre ordre du jour depuis 50 ans. Malgré des débats longs et difficiles, nous n'avons pas pu dégager un consensus sur la définition et la délimitation de l'espace. Toutefois, une définition et une délimitation de l'espace extra-atmosphérique nous permettrait d'arriver à une plus grande clarté juridique dans l'application du droit spatial et du droit aérien. Le Groupe des 77 et de la Chine encourage le Sous-Comité à reprendre les efforts de poursuivre l'examen de cette question et nous sommes prêts à participer constructivement à ce débat. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique. Vous avez la parole, Monsieur.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci de me donner la possibilité de présenter la position des États-Unis sur la question liée à la définition et la délimitation de l'espace et les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.

Je voudrais commencer par le a), c'est-à-dire la question liée à la définition et délimitation de l'espace. Comme nous l'avions dit précédemment, les États-Unis estiment que nous n'avons pas besoin de chercher une définition ou une délimitation juridique de l'espace. Le cadre actuel ne présente pas de difficultés pratiques et les activités dans l'espace se poursuivent très rapidement. Pour ces raisons, toute tentative de définir ou délimiter l'espace ne serait qu'un

exercice théorique inutile et superflu qui pourrait compliquer les activités en cours et qui ne pourrait pas forcément anticiper les progrès technologiques en cours. Le cadre actuel nous a bien servi et nous devons continuer à appliquer ce cadre juridique tant qu'il a été démontré qu'il fallait absolument trouver une base pratique pour la définition et la délimitation de l'espace. Ce Sous-Comité peut travailler de façon plus efficace et faire des contributions plus importantes lorsqu'il porte son attention sur des problèmes pratiques et non pas en inventant des problèmes théoriques.

Pour ce qui est de l'orbite géostationnaire, je voudrais dire l'engagement constant de mon Gouvernement à un accès équitable de tous les États à l'orbite géostationnaire y compris la satisfaction des spécifications et des besoins des pays en développement pour l'utilisation de l'orbite géostationnaire et des satellites de communication. D'un point de vue juridique, il est clair que l'orbite géostationnaire fait partie de l'espace et a été mentionné dans le Traité sur l'espace de 1967 ainsi que dans les traités de l'UIT.

Comme cela est mentionné dans l'article premier du Traité, l'espace sera libre pour l'exploration et l'utilisation par tous les États sans discrimination sur la base de l'égalité et conformément au droit international. L'article 2 du Traité stipule que l'espace ne sera pas l'objet d'une appropriation nationale ou toute autre revendication de souveraineté par tout moyen ou l'occupation par tout autre moyen. Ces articles montrent clairement qu'un État ne peut pas s'approprier une position dans l'espace tel qu'un emplacement sur l'orbite géostationnaire, soit par revendication de souveraineté ou tout autre moyen par l'utilisation répétée de cette orbite.

Comme je l'ai mentionné précédemment, les États-Unis sont attachés à un accès équitable sur l'orbite géostationnaire et nous avons pris plusieurs mesures pour promouvoir l'utilisation de cette orbite. En outre, la mise à disposition gratuitement du GPS, la mise à disposition gratuitement de différents types de données météorologiques, de nos satellites météorologiques, des informations de la NOAA provenant des satellites de météorologie polaire, les données des satellites GEOS y compris les informations sur les ouragans, les éruptions volcaniques, les inondations, les sécheresses et autres questions liées à l'environnement.

Par ailleurs, en coopération avec la Russie, la France et le Canada, les États-Unis participent au programme international de recherche et de sauvetage par satellite, connu sous le nom COSPAS-SARSAT qui donne les moyens aux aéronefs, aux navires et autres, d'envoyer un signal

de détresse lorsqu'ils ont besoin d'aide et pour mieux détecter leur emplacement. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis pour sa déclaration et je donne maintenant la parole au Venezuela. Vous avez la parole.

Mme A. CAMPOS (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation du Venezuela estime qu'il est vrai que pour l'instant il n'y a pas eu de controverse entre les États sur cette question. Des progrès technologiques et l'utilisation de l'espace par tous les États demandent une prévision, une planification claire et déterminée et nous devons établir une délimitation entre l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique. C'est pourquoi nous devons mentionner également la conséquence de cette démarche sur les régimes juridiques existants. Une divergence de position des États membres sur cette question rend difficile d'établir une définition qui réponde à l'attente de tous les États.

Voilà pourquoi nous estimons qu'il est nécessaire que ce point reste à l'ordre du jour de nos travaux, notamment dans le contexte du Sous-Comité juridique afin d'arriver à dégager un accord qui pourrait se baser sur un consensus pour qu'à l'avenir nous puissions disposer d'instruments juridiques appropriés et pour que nous ayons des règles claires concernant la souveraineté en matière d'espace aérien, garantissant la pleine liberté d'utiliser l'espace extra-atmosphérique tel que cela figure actuellement dans le Traité et dans les différents principes approuvés.

Dernier point, nous sommes tout à fait d'accord et en faveur du travail mené par le président du groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace, M. Monserrat Filho. Nous sommes convaincus que grâce à son expérience, ces travaux seront couronnés de succès. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour cette déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir au titre de ce point 6 a), "Définition et délimitation de l'espace" ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons poursuivre l'examen du point 6 a) "Définition et délimitation de l'espace".

Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires (point 6 b) de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons passer au point 6 b) "Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires". Le premier intervenant sur ma liste est le représentant de l'Indonésie qui

intervient au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur le point 6 b).

M. I. G. A. W. PUJA (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci. Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai le plaisir de prononcer la déclaration du Groupe au titre du point 6 b). Le Groupe des 77 et de la Chine voudrait remercier le secrétariat pour la préparation de ce point de l'ordre du jour et voudrait faire part de ses observations sur ce point.

L'orbite géostationnaire est une ressource limitée qui a un potentiel important pour la mise en place de tout un ensemble de programmes profitant à nos pays. Le Groupe des 77 et de la Chine est préoccupé par le risque de saturation qui menace la viabilité des activités spatiales dans cet environnement. L'utilisation de cette orbite doit être rationalisée et étendue à tous les États sur une base d'égalité tenant compte des besoins et des intérêts des pays en développement et de l'emplacement géographique de certains pays conformément aux principes établis dans le cadre normatif et conformément aux décisions adoptées aussi bien au niveau de l'UIT qu'au sein des différents organes pertinents du système des Nations Unies.

Vu l'importance et la contribution des activités spatiales au développement durable et à la réalisation des objectifs de développement du millénaire, cette question devrait être examinée au sein du COPUOS et ses deux Sous-Comités de façon approfondie. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, M. le représentant de l'Indonésie pour cette déclaration. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Pérou intervenant au nom du GRULAC. Vous avez la parole, Madame.

Mme A. ESPINOZA (Pérou) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Ma délégation intervient au nom du GRULAC au titre de ce point 6 b), "Caractéristiques et utilisation de l'orbite géostationnaire".

Nous voudrions présenter notre position notamment que c'est une ressource limitée et qui risque d'être saturée. C'est pourquoi son utilisation doit être rationalisée et devrait être à la disposition de tous les États et tous les États devraient avoir la possibilité d'avoir accès sur un pied d'égalité à l'orbite géostationnaire, notamment en tenant compte des intérêts et des besoins des pays en développement et de l'emplacement géographique de certains pays et conformément aux Principes établis dans les normes et dans le contexte de l'UIT et les autres normes et décisions des Nations Unies.

C'est pourquoi et afin de garantir la viabilité de ce milieu, nous voudrions dire que cet examen devra être maintenu à l'ordre du jour du Sous-Comité et dans un contexte interétatique par la création de groupes de travail ou de groupes intergouvernementaux selon que de besoin. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Madame, pour cette déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc poursuivre l'examen du point 6 a) "Définition et délimitation de l'espace" et 6 b) "Caractéristiques et utilisation de l'orbite géostationnaire", cette après-midi.

Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux (point 10 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant passer au point 10 de l'ordre du jour. "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Le premier intervenant sur ma liste est le représentant de l'Indonésie intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine. M. Puja, vous avez la parole.

M. I. G. A. W. PUJA (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci. Une fois de plus, au nom du Président du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai le plaisir de prononcer la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine sur le point 10 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux".

Monsieur le Président, le Groupe des 77 et de la Chine voudrait remercier le secrétariat pour la préparation de ce point de l'ordre du jour. Nous voudrions également présenter notre position sur ce point.

Le Groupe estime que l'avenir des activités spatiales dépend largement de la réduction des débris spatiaux. Cette question devrait être considérée de façon prioritaire afin de renforcer la recherche dans le domaine des technologies liées aux observations des débris spatiaux pour la modélisation des débris spatiaux et pour la mise en place des technologies permettant de protéger les systèmes spatiaux des débris spatiaux. Il est également essentiel de limiter de façon fondamentale l'apparition et la création de nouveaux débris.

À cet égard, la mise en œuvre des Lignes directrices sur la réduction des débris spatiaux est essentielle. La recherche dans le domaine de la

technologie devrait se poursuivre et ses résultats, ses conclusions pourraient améliorer les Lignes directrices permettant de tenir compte de l'évolution des technologies et des capacités de déduction et de réduction des débris spatiaux, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale.

Le Groupe estime qu'il est essentiel d'évaluer l'efficacité des Lignes directrices sur la réduction des débris spatiaux et que ce travail devrait se faire au sein du Sous-Comité juridique. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. l'Ambassadeur de l'Indonésie intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine et je vais maintenant donner la parole au représentant du Japon. Vous avez la parole, Monsieur.

M. T. OSAWA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, c'est un grand plaisir de prendre la parole devant cette cinquantième session du Sous-Comité juridique du COPUOS concernant les mécanismes nationaux utilisés au Japon pour la réduction des débris spatiaux.

Conformément à la loi spatiale fondamentale du Japon promulguée en mai 2008, nous avons adopté la notion selon laquelle l'exploration et l'utilisation spatiale devraient se faire en tenant compte de la préservation de l'environnement spatial. Ce plan fondamental de la politique spatiale publié en juin 2009 au titre de cette législation spatiale, il est stipulé que le Japon doit observer les objets spatiaux afin de comprendre la population des débris et faire des efforts pour limiter la création de débris et mener des recherches et l'élaboration de technologies pour éliminer les débris actuels.

La JAXA, l'Agence japonaise d'exploration spatiale, qui joue un rôle essentiel dans les activités spatiales du Japon a établi les normes de réduction des débris de la JAXA en 1996. Ces normes actuelles sont conformes aux Lignes directrices de réduction des débris spatiaux des Nations Unies adoptées en 2007 par l'Assemblée générale, et sont conformes aux normes ISO 24113, normes de réduction des débris adoptées par l'ISO en 2010.

Afin de procéder aux activités spatiales de façon appropriée, nous avons également amélioré notre structure organisationnelle.

Monsieur le Président, dans le mécanisme national de la JAXA pour la réduction des débris spatiaux, les aéronefs et les lanceurs et leur conception sont élaborés à chaque phase d'élaboration afin de garantir qu'ils soient

conformes aux normes de réduction des débris de la JAXA et des Directives de réduction des Nations Unies. Ces évaluations techniques sont menées et confirmées au niveau de l'administration. Par exemple, les normes de réduction des débris de la JAXA stipulent que toutes les sources d'énergie résiduelles des lanceurs et d'engins spatiaux soient éliminées à la fin de l'opération afin d'éviter les explosions étant donné que ces sources d'énergie sont des causes essentielles de la détérioration de l'environnement orbital. Dès lors, les engins spatiaux du Japon n'ont pas connu d'explosion ou de désintégration créant des quantités importantes de débris.

Conformément aux Directives de réduction des débris des Nations Unies et des recommandations de l'UIT, tous les satellites commerciaux et les satellites de la JAXA ont été retirés de l'orbite géosynchrone pour préserver l'environnement spatial. Toutefois, le détournement des engins spatiaux qui ont terminé leur mission vers une orbite plus basse de la Terre conformément aux Directives de réduction des Nations Unies est parfois difficile, notamment pour le cas des petits satellites qui n'ont pas de système de propulsion pour réduire leur durée de vie sur l'orbite. Nous comprenons qu'une amélioration technique future est nécessaire pour faire face à ce problème.

Par ailleurs, pour éviter la collision entre les satellites en orbite et les autres objets, la JAXA analyse chaque jour la probabilité de collision et émet des manœuvres d'évitement de collision si nécessaire. En fait, une seule manœuvre d'évitement a été menée dans les années écoulées, et cela a été fait une seule fois.

J'ai le plaisir de vous présenter l'exemple le plus récent d'un retrait actif réussi d'un système spatial qui a terminé sa mission dans la région de l'orbite basse, Kuanotori, transporteur à la SSI et qui a été contrôlé à la rentrée dans l'océan hier, le 30 mars.

Le Japon a mené des travaux de recherche et développement en collaboration avec les universités. La recherche actuelle porte sur les technologies suivantes : observation des petits objets, protection de l'impact des petits débris et l'élimination active des engins spatiaux qui ont terminé leur mission. L'élimination active est particulièrement importante à cause de la collision entre les débris suivant une réaction en chaîne de collisions qui sont devenues un facteur dominant amenant à l'accroissement du nombre de débris présents sur l'orbite.

Par ailleurs, nous reconnaissons qu'il y a d'autres questions y compris le retrait actif, qui

devront être abordées à l'avenir dans le cadre de la coopération internationale. Nous faisons des efforts pour réduire les débris spatiaux. Le groupe de travail sur la législation des activités spatiales au Japon a été organisé pour mettre en place une législation spatiale du Japon au titre de comité spécial sur la politique spatiale et il a été recommandé que la réduction des débris spatiaux devrait être une obligation pour tous les exploitants de satellites et tous les fournisseurs de services de lancement.

Nous espérons que les organisations prendront les mesures pour mettre en œuvre cette directive des Nations Unies afin d'éviter les accidents causés par les débris spatiaux. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je donne la parole à l'Inde.

Mme R. RAMACHANDRAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Nous attachons une grande importance à la question des débris spatiaux qui constituent une menace potentielle posée par les débris spatiaux créés par l'homme à tous les biens spatiaux et leur application, et crée des préoccupations quant à la viabilité à long terme des activités spatiales à des fins pacifiques.

L'Organisation indienne de recherche spatiale, ISRO, met en place des mécanismes appropriés dans les phases conception opérationnelle de tous les lanceurs et de tous les satellites afin de réduire la création potentielle des débris spatiaux. Le lanceur polaire, PSLV, qui utilise du combustible entreposable a été conçu avec un système et le lanceur de cet engin a été équipé d'un système de passivation à l'étage supérieur cryogène qui sert à la fin de sa vie utile. Les possibilités de fragmentation sur l'orbite sont ainsi réduites au minimum.

Les satellites géostationnaires qui ont une marge de combustibles appropriée peuvent ainsi être désorbités à la fin de leur mission. L'ISRO a également élaboré des modèles mathématiques et des algorithmes pour prévoir une approche de débris vers les satellites en fonction.

Pour le lancement du PSLV-D13, PSLV-C15, GSLV6G06 qui ont été lancés le 15 avril, le 12 juillet et le 25 décembre respectivement, l'analyse des visions d'évitement de collision ont été réalisées pour identifier les moments les plus sûrs de lancement et avoir des créneaux de lancement. Au lancement de l'engin spatial, la passivation des étages supérieurs de ces missions a été réalisée.

L'Inde réalise également une analyse de sensibilisation de la proximité des objets spatiaux pour tous ces engins spatiaux se trouvent sur l'orbite basse et l'évaluation des risques de collision a été prise en considération pour déterminer des stratégies de réduction des risques à l'avance. L'année dernière, par exemple, pour réduire le risque de collision avec un engin opérationnel, un des satellites indiens a été déplacé pour éviter une collision. Dans ce contexte, notons que l'évaluation de la conjonction de satellites exige des informations précises quant aux trajectoires orbitales.

Dès lors, il faut étendre la qualité et la quantité de ces évaluations et il importe d'encourager les informations parmi les différents exploitants de satellites. L'ISRO a participé à la campagne d'essai de rentrée du Comité de coordination interinstitutions des débris spatiaux sur la prévision de la rentrée du 3^e étage du vol STOKSL-3A1. Cette campagne a démarré le 20 avril 2010 et s'est terminée le 30 avril 2010.

Il est évident que la poursuite des activités d'exploration spatiale à l'avenir dépendra de la mise en œuvre de ces Directives de réduction des débris spatiaux. Nous demandons à tous les États d'appliquer ces Directives qui ont été approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur une base volontaire, et de les appliquer dans leur esprit, dans leur lettre.

Une sécurité et une sûreté accrue des biens spatiaux est importante pour nous tous. Nous sommes convaincus qu'un échange d'informations sur les débris spatiaux par la coopération internationale et par la mise en œuvre de ces Directives de réduction des débris pourrait promouvoir un environnement spatial durable pour l'avenir de l'humanité. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Madame. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir sur ce point de l'ordre du jour ? Nous avons terminé l'examen du point 10, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Nous allons poursuivre l'examen de ce point cette après-midi.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons lever la séance afin que le groupe de travail chargé d'examiner le point 6 puisse tenir sa première réunion. Cette réunion sera présidée par M. Monserrat Filho du Brésil.

Je voulais juste vous rappeler le programme de travail de cette après-midi. Nous reprendrons nos travaux à 15 heures et nous poursuivrons l'examen du point 3, "Débat général", du point 6 a),

“Questions relatives à la définition et à la délimitation de l’espace”, et le point 6 b), “Questions relatives aux caractéristiques et à l’utilisation de l’orbite des satellites géostationnaire”. Nous poursuivrons également l’examen du point 10, “Échange général d’informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux”.

Avez-vous des questions ou des observations à faire sur ce programme de travail ? Ce n’est pas le cas.

Je voulais juste conclure en rappelant aux différentes délégations que vous êtes tous invités à participer à l’inauguration d’une exposition intitulée “L’espace, histoire d’un rêve”. Cette inauguration aura lieu aujourd’hui, jeudi 31 mars, à 19 heures, à Kunzalle, à Vienne. L’exposition sera inaugurée par le Président autrichien, M. Hanz Fisher, et vous aurez également une déclaration de M. Franz Viehbok qui est un ancien astronaute autrichien.

Le secrétariat, vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat)
[interprétation de l’anglais] : Merci, Monsieur le Président. Juste une annonce de la part du secrétariat. Demain matin se poursuivront les consultations informelles d’aujourd’hui sur le débat commémoratif du COPUOS qui se tiendra le 1^{er} juin et sur le projet de déclaration de 2011. Ces consultations informelles se dérouleront dans la salle M7 à 9 heures demain matin, de 9 heures à 10 heures, demain vendredi 1^{er} avril. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l’anglais]* : Je remercie le secrétariat. J’invite maintenant M. Monserrat Filho du Brésil à venir nous rejoindre afin qu’il puisse présider la première réunion du groupe de travail chargé d’examiner les questions relatives à la définition et à la délimitation de l’espace.

La séance est levée et nous reprendrons nos travaux à 15 heures. Je vous remercie.

La séance est levée à 11 h 2.